

COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Procès-verbal de la séance des membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal tenue le 14 septembre 2017 à 19 h 04 au siège social du Comité de gestion, 500, boulevard Crémazie Est, à Montréal.

Sont présents :

Mme	Patricia R. Lattanzio, présidente	
M.	Miville Boudreault	
M.	Claude Cuillerier	
M.	Frank di Bello	
M.	Kenneth George	
	Mme Mary-Ann Davis	(substitut)
	M. Christian Desjardins	(substitut)
	M. Jean-François Gosselin	(substitut)

Sont absentes¹ :

	Mme Anne-Marie Lepage	
	Mme Renée-Chantal Belinga	(substitut)
	Mme Sylvia Lo Bianco	(substitut)

M. Kenneth George est absent pour l'étude des points 11 à 14.

Assistent à la séance :

Mme Hélène Meagher, directrice générale
Me Malaythip Phommasak, secrétaire générale et directrice du Service juridique
M. Henri-Claude Bélanger, directeur – Comptabilité et trésorerie
M. Gary Houghton, régisseur
Mme France Cloutier, technicienne en documentation

La présidente souhaite la bienvenue à Mme Mary-Ann Davis et la félicite pour sa nomination au Comité de gestion.

¹ En date de ce jour, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport n'a pas désigné le membre à être choisi après consultation des comités de parents de l'île de Montréal tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 402 de la Loi sur l'instruction publique; le mandat de M. Nicolas Marcotte étant terminé depuis le 31 mars 2016.

1. ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de M. Frank di Bello, l'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ordre du jour
2. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance d'ajournement du 29 juin 2017 du Comité de gestion
3. Documents et rapports d'information
4. Listes des déboursés
5. Ressources informationnelles – Bilan des réalisations 2016-2017 – Programmation des activités 2017-2018 et Planification triennale des projets et des activités 2018-2019 à 2020-2021
6. Établissement de la rémunération des membres du Comité de gestion – année scolaire 2017-2018
7. Orientations et priorités des gestionnaires du Comité de gestion – année scolaire 2017-2018
8. Délégation de pouvoirs au directeur général relatifs à l'administration générale et au bon fonctionnement des activités du Comité de gestion – Règlement n° 20 - remplacement
9. Nomination d'une personne pour exercer les fonctions de secrétaire générale en cas d'absence ou d'empêchement
10. Rapport du comité d'évaluation de la directrice générale **(confidentiel)**
11. Période de questions et commentaires des membres
12. Période de questions du public
13. Questions à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de gestion
14. Levée ou ajournement de la séance

2. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 29 JUIN 2017 DU COMITÉ DE GESTION

Sur la proposition de M. Frank di Bello, le procès-verbal de la séance d'ajournement du 29 juin 2017 du Comité de gestion est approuvé tel que présenté.

3. DOCUMENTS ET RAPPORTS D'INFORMATION

- a) Résolution adoptée le 28 août 2017 par la CSLBP – désignation d'un membre et d'un substitut au Comité de gestion
- b) Code d'éthique et de déontologie des membres du Comité de gestion – Règlement n° 10 – déclaration d'intérêts d'un membre **(confidentiel)**
- c) États de la taxe scolaire à recevoir aux 30 juin et 25 août 2017
- d) État des placements à long terme du fonds du Régime de gestion des risques au 30 juin 2017
- e) Code d'éthique et de déontologie des membres du Comité de gestion – Règlement n° 10 – reddition de comptes 2016-2017
- f) Rapport des autorisations accordées par la directrice générale – Règlement n° 90 – matières légales
- g) Rapport des autorisations accordées par la directrice générale pendant la période estivale et lors de circonstances exceptionnelles – Règlement n° 21
- h) Rapport des autorisations accordées par le directeur – Comptabilité et trésorerie – Règlements n°s 51 et 53 – récentes transactions financières
- i) Taxe scolaire – statistiques des activités des mois de juillet et août 2017
- j) Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics - dispense du Comité de gestion

4. LISTES DES DÉBOURSÉS

Documents déposés : - Listes des déboursés pour la période des 27 mai au 30 juin 2017, 1^{er} au 28 juillet 2017 et 29 juillet au 25 août 2017

IL EST RÉSOLU de ratifier les déboursés indiqués aux listes déposées.

5. RESSOURCES INFORMATIONNELLES – BILAN DES RÉALISATIONS 2016-2017 – PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS 2017-2018 ET PLANIFICATION TRIENNALE DES PROJETS ET DES ACTIVITÉS 2018-2019 À 2020-2021

Documents déposés : - Rapport du 24 août 2017 de la directrice générale et documents annexés

ATTENDU QUE la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* prévoit que le Comité de gestion doit présenter au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, une reddition de comptes en matière de ressources informationnelles qui comporte un bilan annuel des réalisations, une programmation annuelle des activités et une planification triennale des projets et des activités;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANK DI BELLO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° d'adopter le Bilan annuel des réalisations 2016-2017 en matière de ressources informationnelles;
- 2° d'adopter la Programmation annuelle 2017-2018 des activités en matière de ressources informationnelles;
- 3° d'adopter la Planification triennale des projets et des activités 2018-2019 à 2020-2021 en matière de ressources informationnelles;
- 4° de désigner la directrice générale afin de transmettre les documents de la reddition de comptes en ressources informationnelles à la Direction de la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, et de signer tous les documents à cet effet.

6. ÉTABLISSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL – ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Documents déposés : - Rapport du 8 septembre 2017 de la directrice générale et documents annexés

ATTENDU QUE le 4 juillet 2017, le gouvernement du Québec adoptait le Décret 702-2017 concernant les montants annuels maxima de la rémunération pouvant être versés à l'ensemble des membres du conseil des commissaires d'une commission scolaire et à l'ensemble des membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour l'année 2017-2018;

ATTENDU QUE ce décret a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 19 juillet 2017;

ATTENDU QUE ledit décret modifie les montants à verser pour l'année 2017-2018 spécifiquement;

ATTENDU QUE le Comité Orientations a étudié ce sujet et recommande la rémunération tel que décrit ci-après;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. KENNETH GEORGE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fixer la rémunération annuelle des membres de la façon suivante à compter du 1^{er} juillet 2017 :

Membre délégué :	12 594 \$
Membre substitut :	6 297 \$
Montant additionnel à la présidente :	10 070 \$

7. ORIENTATIONS ET PRIORITÉS DES GESTIONNAIRES DU COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL – ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Documents déposés : - Rapport du 8 septembre 2017 de la directrice générale et document annexé

ATTENDU QUE le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal établit annuellement les orientations et priorités de ses gestionnaires;

ATTENDU QUE le Comité Orientations a étudié les Orientations et priorités et en recommande l'adoption;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MIVILLE BOUDREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le document annexé au rapport déposé et intitulé « Orientations et priorités des gestionnaires – année scolaire 2017-2018 ».

8. DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL RELATIFS À L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET AU BON FONCTIONNEMENT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL – RÈGLEMENT N° 20 – REMPLACEMENT

Documents déposés : - Rapport du 5 septembre 2017 de la secrétaire générale et directrice du Service juridique et document annexé

ATTENDU QUE par sa résolution 8 de la séance du 29 septembre 2016, le Comité de gestion établissait les orientations et priorités des gestionnaires pour l'année 2016-2017;

ATTENDU QUE le Comité de gestion prévoyait par cette résolution la révision du Règlement n° 20 – Délégation de pouvoirs au directeur général relatifs à l'administration générale et au bon fonctionnement des activités du Comité de gestion en considération des modifications adoptées à la Loi sur les contrats des organismes publics ainsi qu'à la directive qui en découle;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter les modifications au Règlement n° 20 - Délégation de pouvoirs au directeur général relatifs à l'administration générale et au bon fonctionnement des activités du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE CUIILLERIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1° de remplacer le Règlement n° 20 avec l'entrée en vigueur en date de ce jour, par le texte suivant :

1.0 Conformément à l'article 412 de la Loi sur l'instruction publique (c. I-13.3), le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (le « Comité de gestion ») délègue au directeur général les pouvoirs d'assurer le suivi de l'application des politiques et règlements du Comité, notamment le pouvoir d'assurer le suivi :

1.1 a. des transactions effectuées par le directeur – Comptabilité et trésorerie dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués en vertu du règlement n° 51 en matière d'emprunts à court terme ;

b. des transactions effectuées par le directeur – Comptabilité et trésorerie dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués en vertu du règlement n° 53 en matière de placement des fonds du Comité de gestion ;

c. des déboursés du Comité de gestion.

2.0 Conformément à l'article 412 de la Loi sur l'instruction publique (c. I-13-3), le Comité délègue à son directeur général le pouvoir de prendre toutes les mesures voulues pour assurer le bon fonctionnement du Comité de gestion, dans le cadre du budget ou de projets adoptés par le Comité de gestion, les dépenses inférieures à 50 000 \$ concernant les activités suivantes;

1. l'achat et la vente de biens et services;

2. la conclusion de contrats de services ou d'entretien;

3. la location d'équipement;

4. l'approbation des documents d'appel d'offres, des devis ainsi que les modifications et les ordres de changement qui s'y rapportent;

5. le choix des professionnels requis pour tous les travaux reliés aux immeubles du Comité de gestion et l'approbation des documents d'appel d'offres reliés à de tels travaux;

6. la conclusion de contrats ou des ordres de changements pour des travaux reliés pour la réparation et la transformation des immeubles et la réception finale des travaux;
7. les dépenses reliées à la tenue d'activités relatives aux suivis de programmes ou de décisions du Comité de gestion et prévues au budget.

3.0 Conformément à l'article 8 de la Loi sur les contrats des organismes publics RLRQ c. C-65.1, le Comité de gestion délègue à son directeur général les pouvoirs dévolus aux dirigeants de l'organisme prévu aux articles suivants :

Loi sur les contrats des organismes publics

Art. 13 Conclure un contrat de gré à gré - article 13 de la Loi : cas d'urgence; cas où un seul contractant possible; cas de confidentialité; cas où un appel d'offre public ne servirait pas l'intérêt public.

Art. 17 Autoriser une modification n'excédant pas 10 % du montant initial.

Art. 21.5 al. 2 Conclure un contrat avec un contractant inadmissible.

Art. 21.20 al. 2 Conclure un contrat ou un sous-contrat avec une entreprise non autorisée dans les cas d'urgence.

Art. 22.1 Fournir les informations nécessaires à la de reddition de compte.

Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics

Art. 7.1 Autoriser le rejet d'une soumission non conforme comportant un prix anormalement bas.

Art. 15.4 Désigner les membres du comité d'analyse de soumission comportant un prix anormalement bas.

Art. 18 Conclure un contrat à commande avec plusieurs des fournisseurs lorsque le prix n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas.

Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de service et de travaux de construction des organismes publics (6 décembre 2016)

Art. 8 par. 2 et 9 Désigner des membres du comité de sélection.

Art. 16 Conclure un contrat de 50 000 \$ et plus avec une personne physique.

Art. 18 Autoriser une modification n'excédant 10 % du contrat conclu avec une personne physique.

4.0 Le directeur général fait rapport au Comité de gestion, à chaque séance ordinaire et au plus une fois par mois des déboursés effectués par le dépôt d'une liste des déboursés.

5.0 Le présent règlement remplace le règlement n° 20 (2006)4 adopté par le Comité de gestion le 14 mars 2013 et amendé le 17 septembre 2015.

6.0 Le présent règlement entre en vigueur le jour de son adoption.

9. NOMINATION D'UNE PERSONNE POUR EXERCER LES FONCTIONS DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT

Document déposé : - Rapport du 5 septembre 2017 de la secrétaire générale

ATTENDU QUE, par la résolution 13 de la séance du 22 juin 2017, le Comité de gestion nommait Me Hélène Meagher pour remplacer la secrétaire générale en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de cette dernière;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner une nouvelle personne afin de remplacer la secrétaire générale en cas d'absence, d'incapacité d'agir ou de vacances de la charge et que l'avocate du Comité de gestion est la personne toute désignée pour cette fonction;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. KENNETH GEORGE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer Me Magdalena Sokol pour remplacer la secrétaire générale en cas d'absence, d'incapacité d'agir de même qu'en cas de vacances de la charge.

10. RAPPORT DU COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (CONFIDENTIEL)

Document déposé : - Lettre du 29 août 2017 du comité d'évaluation de la directrice générale préparée par Mme Patricia R. Lattanzio, M. Frank di Bello et M. Claude Cuillerier.

Les membres siègent privément de 19 h 38 à 19 h 50.

Les membres ont discuté de ce point à l'ordre du jour. La présidente fera un suivi auprès de la directrice générale.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES

Mme Patricia R. Lattanzio invite les membres à remplir le formulaire de déclaration d'intérêts s'ils sont visés par l'action collective des frais chargés aux parents.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

13. QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ DE GESTION

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Claude Cuillerier la présente séance est levée à 19 h 52.